

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 16 Décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
 Nombre de membres présents : 48  
 Nombre de membres ayant  
 donné pouvoir : 11  
 Nombre de membres excusés : 1  
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :  
 10 décembre 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
 contrôle de légalité le :  
 21 DEC. 2021

et affichage le :  
 21 DEC. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes  
 8.8 - Environnement

**Objet : Intercom de la Vire au Noireau – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets - Années 2020**

L'an 2021, le 16 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.



Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 10 décembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 décembre 2021.

M. Gilles MALOISEL a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD		X : M. Arnaud BREARD			
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>PONTECOULANT</b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL				X	
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL				X : Mme Coraline BRISON- VALOGNES	
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Christian MARIETTE					X
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS				X : Mme Natacha MASSIEU	
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT				X : M. Gilles FAUCON	
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X : M. Frédéric BROGNIART	
Mme Sabrina SCOLA				X : M. Gilles FAUCON	
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLE	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS				X : Mme Marie-Ange CORDIER	
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				X : Mme Valérie OLLIVIER	
Mme Marie-Odile MOREL				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>48</b>		
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>21</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (article 2 de l'Ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 V de l'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021)			<b>59</b>		

Alain DELOMESNIL

M. Gérard MARY donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article D2224-1 et suivants et l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015) fait obligation au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de présenter à son assemblée délibérante le ou les Rapports annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

En vertu des dispositions de l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est destinataire du ou des rapports annuels adoptés par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré la compétence à l'EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports annuels qu'il aura reçus de l'EPCI.

Les rapports feront l'objet des mesures de publicité définies à l'article D2224-5 du CGCT.

En 2020, année faisant l'objet du présent rapport, la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » était gérée de la manière suivante :

**S'agissant de la compétence « collecte des déchets » :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Noues-de-Sienne : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Condé-en-Normandie : régie du SIRTOM de Flers Condé
- Valdallière : régie du SIRTOM de Flers Condé

**S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication » :**

- pour les communes de Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et le pôle de proximité de Noues-de-Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SEROC (Bayeux)
- pour les communes du pôle de proximité de Condé-en-Normandie et la commune de Valdallière, l'Intercom de la Vire au Noireau est adhérente au SIRTOM de Flers Condé.

**S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :**

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Mesnil-Clinchamp : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Suivant la présentation faite à la Commission Générale réunie le 7 décembre 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2020 joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2020.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.





## INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

## ANNEE 2020

20, rue d'Aignaux  
VIRE  
14500 VIRE NORMANDIE  
Tél. 02.31.66.28.33.  
Email : [ordures.menageres@vireaunoireau.fr](mailto:ordures.menageres@vireaunoireau.fr)

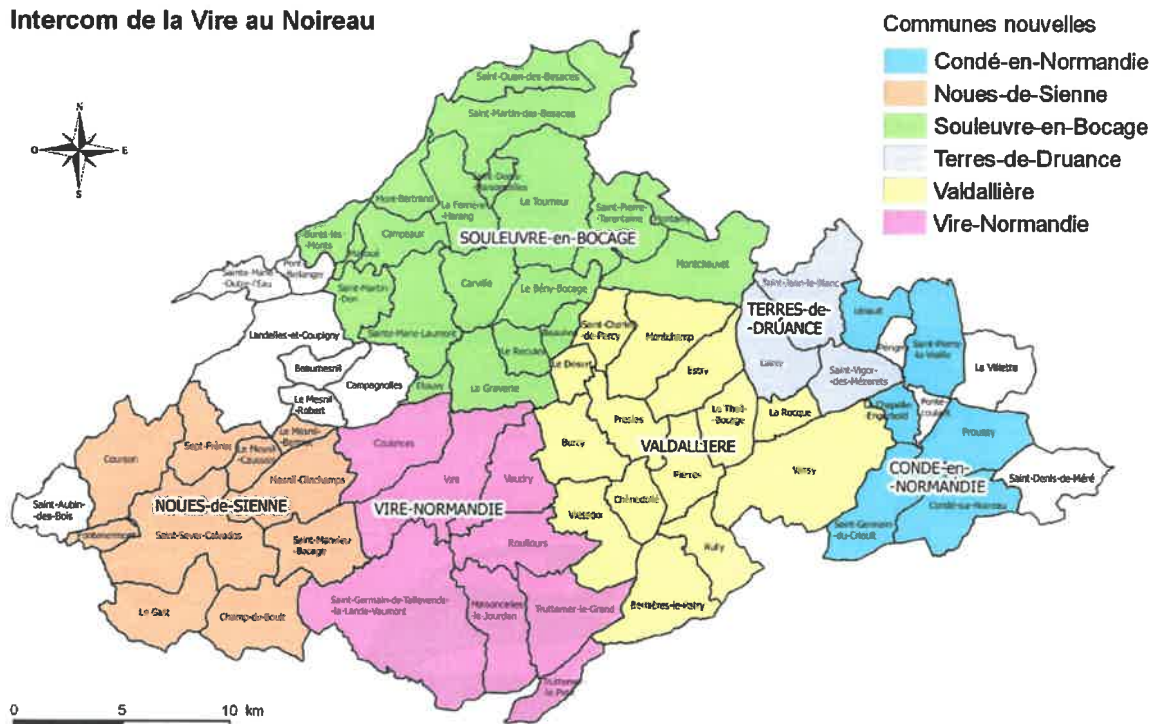
## PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

La Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de Communes du Pays de Condé et de la Druance et de l'Intercom Séverine, et extension aux communes nouvelles de Vire Normandie (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vire, soit 8 communes), Souleuvre-en-Bocage (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Bény-Bocage, soit 20 communes) et Valdallière (créée au 01/01/2016 au niveau du territoire de la communauté de communes de Vassy, soit 14 communes).

La population de l'EPCI est de 49 000 habitants, pour 17 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020; le nombre de foyers quant à lui avoisine 21 261. L'Intercom de la Vire au Noireau est le 3<sup>e</sup> EPCI du Calvados, en terme de population.

Communes de l'EPCI	Population 2019 (fiche DGCL)
<b>Ex. CC de Condé Intercom</b>	
Condé-en-Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 6 communes déléguées	6 912
Terre de Druance (commune nouvelle au 01 01 2017) 3 communes déléguées	970
La Villette	229
Périgny	62
Pontécoulant	82
Saint-Denis-de-Méré	846
<b>Pôle de proximité de Saint Server</b>	
Noues-de-Sienne (commune nouvelle au 01 01 2017) 10 communes déléguées	4 523
Beaumesnil	206
Campagnolles	535
Landelles-et-Coupigny	881
Le Mesnil-Robert	195
Pont-Bellanger	66
Saint-Aubin-des-Bois	235
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	125
<b>Valdallière (commune nouvelle au 01 01 2016) 14 communes déléguées</b>	
<b>Souleuvre-en-Bocage (commune nouvelle au 01 01 2016) 20 communes déléguées</b>	8 994
<b>Vire Normandie (commune nouvelle au 01 01 2016) 8 communes déléguées</b>	18 069

## Intercom de la Vire au Noireau



La compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » est gérée de manière différenciée sur le territoire intercommunal, du fait de l'historique de ce territoire nouvellement créé.

S'agissant de la compétence « collecte des déchets », elle s'organise comme suit :

- Vire Normandie : Régie intercommunale
  - Souleuvre-en-Bocage : Régie intercommunale
  - Pôle de proximité de Saint Sever : Régie intercommunale
  - Ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance : Régie du SIRTOM de Flers Condé
  - Valdallière : Régie du SIRTOM de Flers Condé
- } Passage en régie intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2020

S'agissant de la compétence « traitement des déchets » et « communication »

- Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et du pôle de proximité de Saint Sever adhèrent au SEROC (Bayeux)
- L'ex. CC du Pays de Condé et de la Drûance et Valdallière adhèrent au SIRTOM de Flers Condé

S'agissant de la gestion des déchèteries du territoire :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Souleuvre-en-Bocage : régie intercommunale
- Pôle de proximité de Saint Sever : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

Par ailleurs, deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- Pôle de proximité de Saint Sever : TEOM

- Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

Le présent rapport aborde les données techniques, financières des territoires de Souleuvre-en-Bocage, du pôle de proximité de Saint Sever et de Vire Normandie. La partie traitement des déchets sera abordé par le SEROC dans son rapport annuel.

Quant aux territoires de Valdallière et de l'ex CC du Pays de Condé et de la Druance, le SIRTOM étant compétent en matière de collecte et traitement des déchets, toutes les données seront réunies dans son rapport annuel.

Suite à la crise sanitaire, l'année 2020 a été bouleversée notamment du fait des confinements (printemps et automne) :

- Adaptation des collectes des ordures ménagères et des recyclables,
- Décalage de certaines collectes (collecte des déchets verts sur Vire),
- Fermetures de déchèteries.

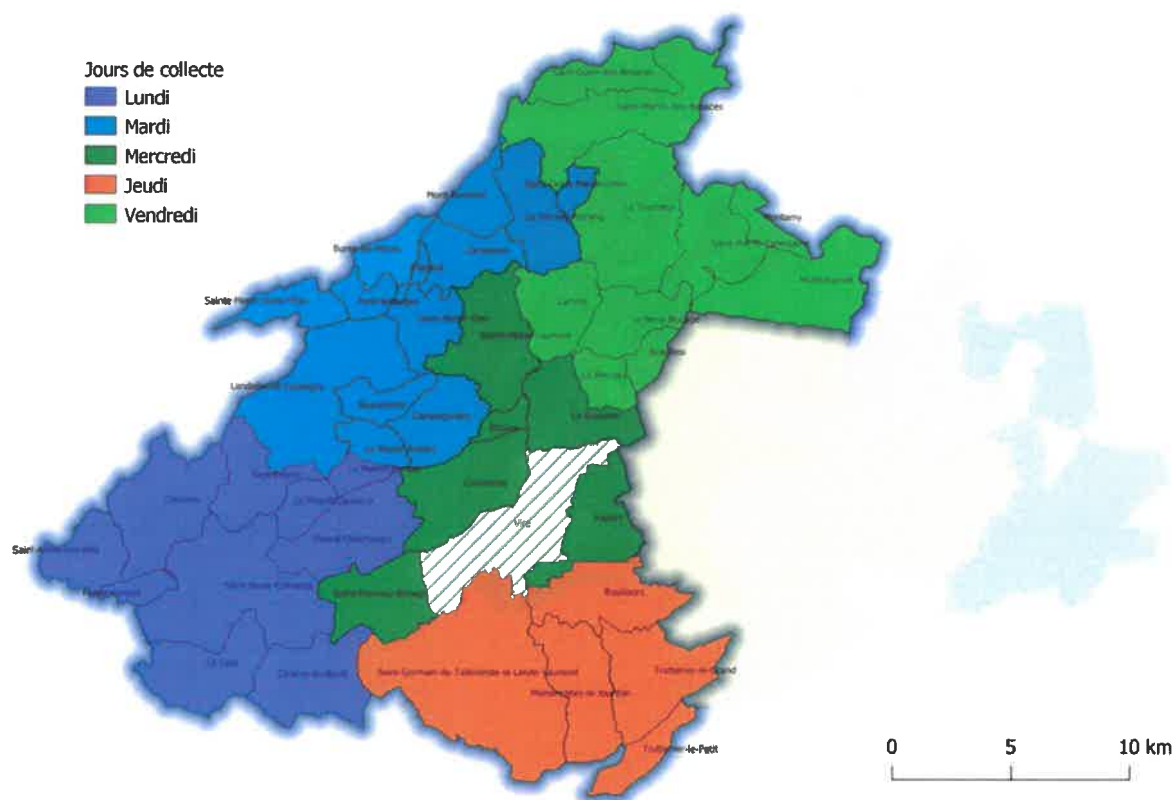
On remarque un certain impacte notamment sur certains tonnages.



# Les ordures ménagères et assimilées

Les contrats de prestation avec Véolia sur le territoire de Souleuvre-en-Bocage et Suez et la société Sphère sur le territoire du pôle de proximité de Saint Sever ont pris fin au 31 décembre 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces territoires ont été repris en régie. C'est donc la régie intercommunale qui collecte les ordures ménagères et assimilées sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage, Vire Normandie et du pôle de proximité de Saint Sever.



Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les ordures ménagères et assimilées et les déchets recyclables (sacs jaunes) sont donc collectés en simultanément, une fois par semaine. La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. La Commune de Vire déléguée est collectée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères hormis l'hyper centre de Vire qui est collecté 2 fois par semaine.

## Tonnages par territoire

	2019	2020	Evolution 2019/2020	Ratio 2020 au kg/hab/an
<b>Total des 3 territoires</b>	5 568,24	5 161,68	-7,30	152,58
<b>SEROC</b>	28 959,00	24 677,54	-14,78	184,09
<b>Région Normandie</b>	815 770,00	Non connu	Non connu	243,8 Données 2019



# Les papiers et emballages ménagers

Les recyclables secs, « monoflux » comprenant les journaux/magazines et les cinq matériaux d'emballages (acier, aluminium, papier/carton et plastique) font partie d'un contrat de valorisation avec l'organisme agréé CITEO (l'association d'Eco-emballages et d'EcoFolio) géré par le SEROC (Barème F). Les quantités de recyclables de la collectivité permettent de récupérer un soutien financier calculé en fonction de ses performances ; soutien qui vient en déduction du coût de traitement facturé par le SEROC au service Déchets.



Tous les emballages en métal



Au 1<sup>er</sup> octobre 2020, les consignes de tri des déchets recyclables ont évolué sur l'ensemble du territoire du SEROC. En plus des emballages habituels, désormais tous les emballages en plastique et en métal vont dans le sac jaune. Une grande campagne de communication a été réalisée pour informer l'ensemble des habitants.

Toutes les Communes des trois territoires, hormis Vire déléguée, sont collectées par des Bennes Ordures Ménagères bi-compartmentées (équipe de 2 agents : un chauffeur et un ripeur). Les déchets recyclables (sacs jaunes) et les ordures ménagères et assimilées sont donc collectés en simultané, une fois par semaine.

La Commune de Vire déléguée est quant à elle collectée par des Bennes Ordures Ménagères mono compartmentées. Elle est collectée 1 fois par semaine pour les déchets recyclables (sacs jaunes).

### Les tonnages

	2019			2020			Evolution 2019/2020	Ratio 2020 en kg/hab/an
	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2019	Porte à porte	Apport volontaire	Total 2020		
<b>Total des 3 territoires</b>	1 172,02	561,23	<b>1 733,25</b>	1 739,26	148,86	<b>1 888,12</b>	8,94%	55,61

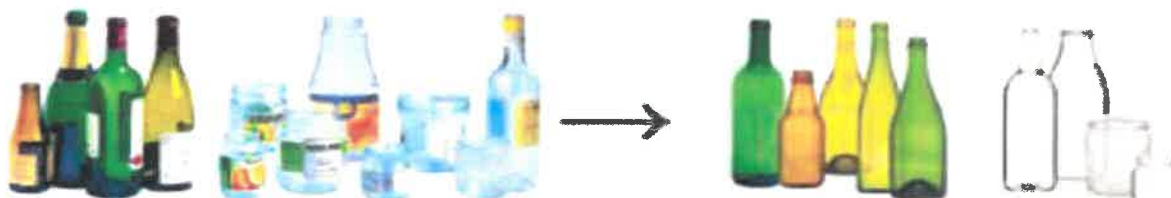
	Ratio 2020 en kg/hab/an
SEROC	63,17
Région <b>données 2019</b>	51,20



Sur les 3 territoires étudiés, le verre est exclusivement collecté en apport volontaire. Les habitants doivent donc déposer les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet.



**Le verre collecté permet de créer de nouveaux emballages en verre.**



Sur les 3 territoires, les colonnes sont vidées par des camions grue, par la régie intercommunale.



### Les tonnages

	2019	2020	Evolution 2019/2020	Ratio 2020 en kg/hab/an
<b>Total des 3 territoires</b>	1395,39	1328,3	-4,81%	39,26

	Ratio 2020 en kg/hab/an
IVN (3 territoires étudiés)	39,26
SEROC	46,35
Région données 2019	34,80



Sur la Commune déléguée de Vire, il y a plusieurs collectes spécifiques :

**- La collecte des déchets verts en porte à porte**

La collecte des déchets verts commence habituellement en avril mais suite à la crise sanitaire et au premier confinement, de 2020, la collecte a commencé la semaine 23 et jusqu'à la semaine 45. Les habitants de la Commune déléguée de Vire (zone urbaine Vire /Saint Martin de Tallevende – environ 11 100 habitants) bénéficient de cette collecte des déchets verts en porte à porte. Cette collecte présente un règlement défini ainsi :



Limite de 1 m3 par foyer et par collecte, les déchets verts type pelouses, feuilles... doivent être présentés en sacs papier biodégradable et les branchages doivent être présentés ficelés avec un diamètre inférieur à 2 cm. Les sacs ne doivent pas excéder 20 kg.

Les habitants ont la possibilité d'acheter ces sacs dans le commerce ou au service Déchets/Déchèterie. Le tarif pour la saison 2020 était de 7,50 € les 20 sacs Délibération n°17 du 13 décembre 2018 de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau).

En 2019, 3 960 sacs ont été vendus, ce qui représente un montant de 1 485,00 €.

Pour l'année 2020, 3 220 sacs ont été vendus, ce qui représente une recette de 1 207,50 €.

Les déchets collectés sont déposés sur la plateforme de compostage du SEROC, à la déchèterie de Canvie. S'en suit un procédé de dégradation naturelle des déchets verts après broyage. Le broyat est disposé en andains, permettant ainsi de lancer le process de fermentation puis de maturation pour obtenir du compost après criblage.



*Andains de déchets verts en phase de fermentation/maturation*

- a) Moyens matériels : master 3,5T ou BOM
- b) Moyens humains : 2 agents toutes les semaines : Lundi
- c) Fréquences : tous les 15 jours

2019	2020	Evolution 2019/2020	Ratio 2019 en kg/hab/an
44,32	25,65	-42,13%	2,31

**- Collecte des encombrants**

Les encombrants sont collectés le vendredi une fois par trimestre sur Vire/Saint Martin de Tallevende, zone urbaine environ 11 100 habitants, les demandes sont enregistrées sur appels téléphoniques une semaine avant le ramassage prévu. 192 h de main d'œuvre et 64 h de véhicule sont nécessaires pour l'année pour la collecte. Lors de ces collectes, 2 équipes de 3 agents sont mobilisées.

Les tonnages ne sont pas disponibles car les déchets sont triés dans différents camions et déposés, lorsque cela est impossible, directement aux exutoires.

Les quantités collectées ne sont pas connues car les encombrants sont directement triés sur place, dans des camions différents puis déposés soit à la déchèterie de Canvie, dans les bennes correspondantes aux déchets soit directement sur les sites de traitement.



### Les composteurs individuels

Chaque français jette en moyenne 20kg d'aliments par an à la poubelle : 7kg d'aliments encore emballés; et 13kg de restes de repas, de fruits, et légumes abîmés et non consommés... Cela représente un coût moyen de 400 euros pour une famille de quatre personnes.

Le compostage domestique permet de réduire le volume et le poids des poubelles d'ordures ménagères à collecter puis à traiter, en y retirant sa partie fermentescible.

Pour les habitants de Vire Normandie, l'Intercom met à disposition des composteurs individuels en bois.

Composteur de 300 litres (participation de 16€)

Composteur 800 litres (participation de 22€)

Ces composteurs sont à retirer à la déchèterie de Vire Normandie.

Les habitants de l'ex Intercom Séverine et de Souleuvre-en-Bocage doivent contacter le SEROC qui met à disposition des composteurs en bois de 300 litres avec une participation de 15 €.

Pour les 3 territoires, les habitants ont l'opportunité d'avoir 2 composteurs par foyers.



### **Bilan de la distribution**

Territoire de Vire Normandie :

58 composteurs ont été mis à disposition dont :

- 18 composteurs de 300 L
- 40 composteurs de 800 L

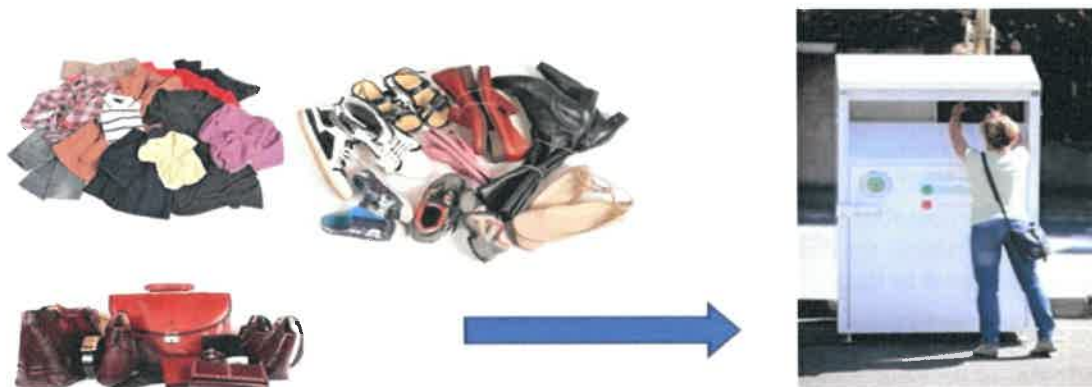
66 composteurs ont été distribués sur les territoires de Souleuvre-en-Bocage et de l'ex Intercom Séverine.



## Les bornes pour les TLC (Textiles, linges, chaussures) usagés

Tous les producteurs de Textiles, Linges, Chaussures (TLC) destinés aux ménages sont tenus de contribuer ou de pourvoir au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits. L'éco-organisme ECO TLC a été créé, en décembre 2008, afin de répondre à cette obligation d'une part, pour percevoir les contributions de ses adhérents et d'autre part, pour verser les soutiens aux opérateurs de tri et aux Collectivités Territoriales compétentes en matière de collecte des déchets notamment.

Sur les 3 territoires étudiés, plusieurs conteneurs à vêtements sont implantés.







# Les déchèteries

L'Intercom de la Vire au Noireau gère 2 déchèteries en régie. Comme expliqué précédemment, les autres déchèteries du territoire sont gérées soit par le SEROC soit par le SIRTOM :

- Vire Normandie : régie intercommunale
- Soulevre-en-Bocage : régie intercommunale
- Ex. Intercom Séverine : régie du SEROC
- Condé-sur-Noireau (Condé-en-Normandie) et Pierre (Valdallière) : Régie du SIRTOM de Flers Condé.

En 2020, les habitants de Soulevre-en-Bocage et de Vire Normandie devaient se rendre dans la déchèterie de leur territoire historique. Les habitants de l'ex Intercom Séverine pouvaient se rendre dans toutes les déchèteries gérées par le SEROC et les habitants de l'ex Condé Intercom et Valdallière, dans celles gérées par le SIRTOM.

**La déchèterie intercommunale de Vire Normandie**, appelée plus communément déchèterie de Canvie, est située sur la Commune déléguée de Vire, route de Champ du Boul't au lieu-dit Canvie. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mardi	8h30-12h00	14h00-18h00
Mercredi	FERMEE AU PUBLIC GARDIENS PRESENTS	14h00-18h00
Jeudi	8h30-12h00	14h00-18h00
Vendredi	8h30-12h00	14h00-18h00
Samedi	8h30-12h00	14h00-18h00



**Les déchets acceptés à la déchèterie de Vire Normandie**

- **Accès des professionnels**

L'accès des professionnels, à la déchèterie de Canvie, est réglementé.

Les professionnels désirant utiliser la déchèterie de Canvie, doivent s'acquitter d'un tarif, fixé chaque année par délibération, en fonction du poids de l'apport de leurs déchets relevant de leur activité principale (présence d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules).

Pour l'exercice 2020, la recette enregistrée s'élève à 13 591,76€ (pour mémoire, en 2019 la recette était de 17 260,61 €). Ce dispositif permet de répartir les coûts de traitement des déchets, entre particuliers et professionnels.

- **Mise à disposition de compost**

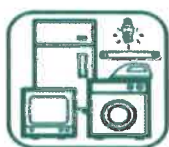
De 2009 à fin 2018, les agents de la déchèterie de Canvie vendaient le compost pour le compte du SEROC. L'ensemble des recettes encaissées étaient reversé au SEROC qui est compétent sur la plateforme de compostage.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le compost est mis à disposition gratuitement aux usagers, dans la limite de 3m<sup>3</sup> par an et par foyer.

**La déchèterie intercommunale de Soulevre-en-bocage** est située sur la commune de Le Tourneur en bordure de la route départementale 109 au lieu-dit Monthardrou.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Jour	Matin	Après -Midi
Lundi	10h-11h45	15h-17h
Mardi	FERME	
Mercredi	FERME	15h-17h du 1er octobre au 31 mars 14h-17h du 1er avril au 30 septembre
Jeudi	FERME	
Vendredi	FERME	15h-18h du 1er octobre au 31 mars 14h-18h du 1er avril au 30 septembre
Samedi	10h-11h45 du 1er octobre au 31 mars 9h-11h45 du 1er avril au 30 septembre	14h-17h



DSEE



HUILES DE FRITURES



ENCOMBRANTS



HUILES DE VIDANGE



DÉCHETS VERTS



TEXTILES



LAMPES



BOIS



PILES ET ACCUMULATEURS



MOBILIER



BATTERIES



MÉTAUX



CARTONS



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



DÉBLAIS / GRAVATS

Les déchets acceptés à la déchèterie de Soulevre-en-Bocage

- **Accès des professionnels**

En 2020, aucune réglementation n'existait pour l'accès des professionnels à la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage. Les professionnels peuvent donc déposer les déchets acceptés, gratuitement.

- **Les tonnages des déchets**

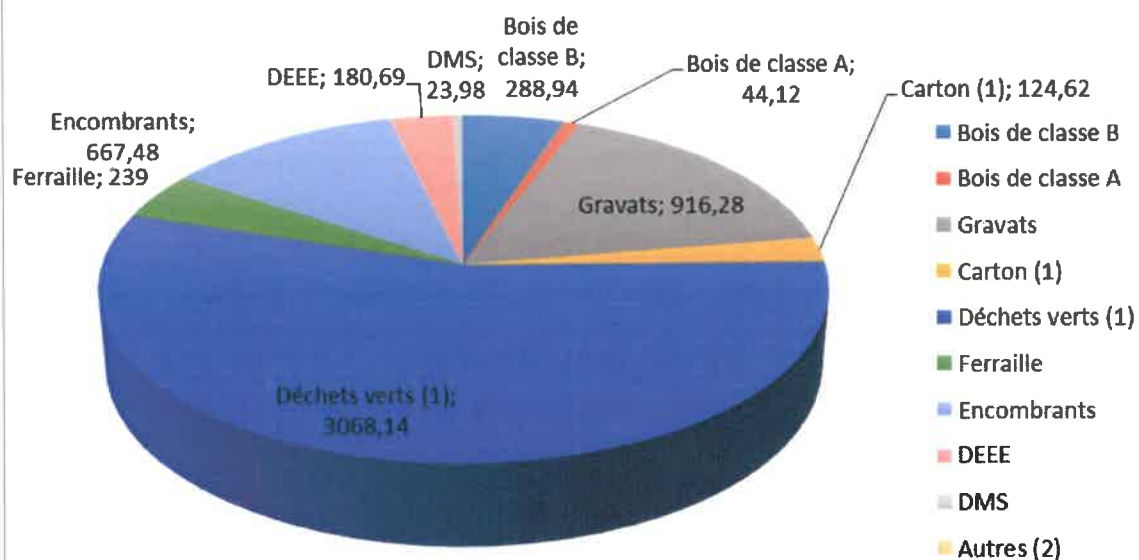
Territoires	Tout venant / encombrants	Mobilier éco-mobilier	Gravats	Cartons	Fer-railles	Bois	DEEE	Batteries	Déchets verts	DDS (Filière ECODDS et Hors filière)
déchèterie de Souleuvre-en-bocage	520,60	131,30	459,26	44,20	139,54	244,70	85,87	0,84	1 147,64	16,90
déchèterie de Vire Normandie	555,76	386,87	785,76	129,94	222,40	307,80	170,94	3,80	2 556,35	21,30

## Evolution des tonnages

- La déchèterie de Vire Normandie

	2019 en tonne	2020 en tonne	Evolution entre 2019 et 2020
Bois de classe B	288,94	272,70	-5,62%
Bois de classe A	44,12	35,10	-20,44%
Gravats	916,28	785,76	-14,24%
Cartons	124,62	129,94	4,27%
Déchets verts	3068,14	2556,35	-16,68%
Ferraille	239,00	222,40	-6,95%
Encombrants	667,48	555,76	-16,74%
Mobilier	390,46	386,87	-0,92%
DEEE	180,69	170,94	-5,40%
DDS	23,98	21,30	-11,18%
Batteries	4,49	3,80	-15,37%
<b>Total</b>	<b>5948,20</b>	<b>5140,92</b>	<b>-13,57%</b>

### Répartition des déchets transitant par la déchèterie de Canvie (en tonnes)

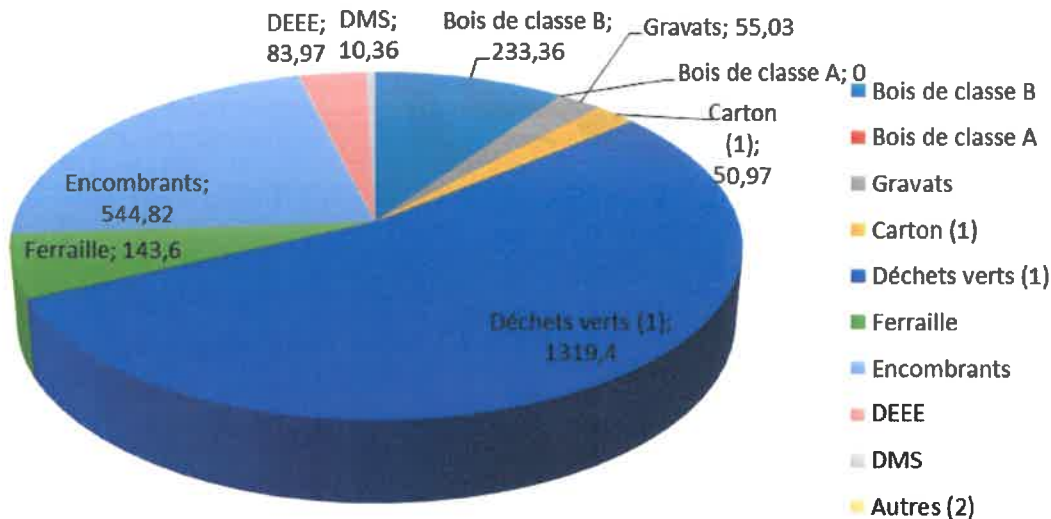


(1) Apports déchèterie

- La déchèterie de Soulevre-en-Bocage

	2019 en tonne	2020 en tonne	Evolution entre 2019 et 2020
Bois	233,36	244,70	4,86%
Gravats	550,03	459,26	-16,50%
Carton	50,97	44,20	-13,28%
Déchets verts	1319,40	1147,64	-13,02%
Ferraille	143,60	139,54	-2,83%
Encombrants	544,82	520,60	-4,45%
Mobiliers	124,72	131,30	5,28%
DEEE	83,97	85,87	2,26%
DDS	10,36	16,90	63,13%
Batteries	1,83	0,84	-54,10%
<b>Total</b>	<b>3063,06</b>	<b>2790,85</b>	<b>-8,89%</b>

### Répartition des déchets transitant par la déchèterie du Tourneur (en tonnes)



- **Les contrats et conventions**

	DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE		DECHETERIE DE SOULEUVRE EN BOCAGE	
	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance
Tout venant	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : régie	31/06/2021	<u>Traitement</u> : les Champs Jouault <u>Transport</u> : Véolia	31/06/2021
Gravats	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/04/2022	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	30/04/2022
Cartons	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	31/12/2021	<u>Traitement</u> : GDE <u>Transport</u> : régie	31/12/2021
Ferrailles	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021
Bois (A et B)	<b>Bois A</b> : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : Arbor & sens <b>Bois B</b> : <u>transport</u> : régie / <u>traitement</u> : les Champs Jouault	<b>Bois A</b> : 31/12/2020 <b>Bois B</b> : 31/12/2021	<u>Traitement et transport</u> : Les Champs Jouault	31/12/2021
DEEE	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2020	<u>Traitement et transport</u> : OCAD3E	31/12/2020
Batteries	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021	<u>Traitement et transport</u> : GDE	31/12/2021
Déchets verts	<u>Transport</u> : régie <u>Traitement</u> : SEROC	Sans objet	<u>Traitement et transport</u> : SEDE Environnement	31/10/2021

DECHETERIE DE VIRE NORMANDIE			DECHETERIE DE SOULEUVRE EN BOCAGE	
Mode de gestion /nom du contractant	échéance	Mode de gestion /nom du contractant	échéance	
DDS (déchets dangereux)	<u>Filière ECODDS</u> <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Ecodds : indéterminée</u> <u>Hors filière : 28/02/2022</u>	Pas de contractualisation avec ECODDS <u>Hors filière : Yves Madeline sas</u>	<u>Hors filière : 28/02/2022</u>
Cartouches d'encre	<u>Traitement et transport: DMD Normandie</u>	16/12/2020	<u>Traitement et transport : LVL</u>	Non connue
Huiles usagées (moteurs et alimentaires)	<u>Traitement et transport: CHIMIREC</u>	31/12/2022	<u>Traitement et transport : Yves Madeline SAS</u>	31/12/2020
Lampes usagées	<u>Traitement et transport: OCAD3E/RECYLUM</u>	31/12/2020	<u>Traitement et transport :OCAD3E</u>	31/12/2020
Piles et accumulateurs usagés	<u>Traitement et transport: COREPILE</u>	Pas de contrat	<u>Traitement et transport :COREPILE</u>	Non connue
Récupération des livres et revues	Association LEHUGEUR-LELIEVRE All livres	Convention du 17/04/2012 Pas de durée		
Films plastiques	<u>Traitement et transport: SPHERE</u>	08/07/2021		
Mobilier	<u>Traitement et transport: ECO MOBILIER</u>	Indéterminée	Pas de benne ECO-MOBILIER	
Films radiographiques	<u>Traitement et transport: SEP Recycl M</u>	31/01/2020		
Pneus	<u>Traitement et transport: ALIAPUR</u>	Indéterminée		

# FINANCEMENT DU SERVICE

Deux modes de financement de cette compétence cohabitent sur le territoire intercommunal :

- o Vire Normandie : TEOM + Redevance Spéciale (socio professionnels)
- o Ex. Intercom Séverine : TEOM
- o Ex. CC du Pays de Condé et de la Druance : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- o Valdallière : TEOM (+ Redevance Spéciale facturée par le SIRTOM)
- o Souleuvre-en-Bocage : Redevance incitative

## - Le budget TEOM

Dépenses de Fonctionnement		
Dépenses de personnels		1 149 372,81 €
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Vire Normandie	75 786,50 €
	Autres contrats (lavages des EPI, collecte des sapins ...)	13 649,82 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	136 164,68 €
	Carburants	155 246,48 €
	Entretien réparation du matériel roulant	46 761,39 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	116 737,17 €
Contributions au SEROC		640 670,39 €
Contributions au SIRTOM		1 230 482,00 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>3 564 871,24 €</b>

Recettes de Fonctionnement	
résultat de fonctionnement reporté	1 385 532,12 €
TEOM	3 472 602,00 €
Quote part des subvention d'investissement	9 034,67 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	4 613,12 €
Remboursement de frais (SEROC + Ville de Vire)	147 756,79 €
Recettes liées aux salaires	50 665,11 €
Recettes déchèterie / redevance spéciale / régies	199 503,26 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 269 707,07 €</b>



Dépenses d'investissement	
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat (composteurs)	9 034,67 €
Remboursement emprunt/capital	45 000,00 €
achat d'équipements et travaux	522 997,82 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>577 032,49 €</b>

Acquisition de 2 BOM bi-compartmentées

Recettes d'investissement	
Résultat d'investissement reporté	229 749,12 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	142 149,58 €
FCTVA	146 126,00 €
Amortissements	136 164,68 €
Emprunt	900 000,00 €
Subventions pour les composteurs	938,00
Soutien développement durable	- €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 555 127,38 €</b>

Emprunt réalisé pour financer l'achat de 4 BOM bi-compartmentées (dont 2 occasions achetées en 2019).

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 1 704 835,83 € (dont résultat cumulé reporté 2019 de 1 385 532,12 €) et la section d'Investissement est en excédent de 978 094,89 € (dont résultat cumulé reporté 2019 de 229 749,12 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 142 149,58 €).

#### - **Le budget REOM**

Dépenses de Fonctionnement		
Dépenses de personnels		164 120,16 €
Déficit reporté		27 231,33
Contrats de prestation de service	Traitement des déchets de la déchèterie de Souleuvre-en-Bocage	229 630,17 €
Fonctionnement général	Amortissements des biens	23 850,02 €
	Fourniture des sacs à déchets	28 458,27 €
	Autres (eau, électricité, petites fournitures...)	61 900,63 €
Contributions au SEROC		62 001,96 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>597 192,54 €</b>

### Recettes de Fonctionnement

résultat de fonctionnement reporté	- €
Redevance Incitative	551 036,20 €
Quote part des subvention d'investissement	583,33 €
Produits exceptionnels (remboursement sinistres / assurances)	1 568,77 €
Subvention liée à l'étude « Déchets »	1 109,89 €
Encaissement en non-valeur et titres annulés sur exercices antérieurs	6 966,79 €
FCTVA	- €
Remboursement de frais (SEROC + Souleuvre-en-Bocage)	11 790,73 €
Recettes liées aux salaires	-
Recettes déchèterie	25 442,16 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>598 497,87 €</b>

### Dépenses d'investissement

Subventions d'investissement	583,33 €
Remboursement emprunt/capital	5 000,00 €
achat d'équipements et travaux	261 161,80 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>266 745,13 €</b>

Acquisition d'une BOM bi-compartmentée

### Recettes d'investissement

Résultat d'investissement reporté	114 294,14 €
FCTVA	46 393,00 €
Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé	- €
Emprunts	100 000,00 €
Amortissements	23 850,02 €
Subventions	-
Soutien développement durable	-
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>284 537,16 €</b>

Emprunt réalisé pour financer une BOM bi-compartmentée

En conclusion, la section de Fonctionnement est en excédent de 1 305,33 € (résultat cumulé reporté 2019 nul) et la section d'Investissement est en excédent de 17 792,03 € (dont résultat cumulé reporté 2019 de 114 294,14 €).

## La Matrice des coûts de l'ADEME

Les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

La connaissance des coûts et leur analyse comparée sont donc des éléments essentiels pour les collectivités pour suivre et maîtriser ces évolutions.

La matrice des coûts a été créée dans ce but. C'est un référentiel national des coûts, créé par l'ADEME, qui permet de comparer les services publics de gestion des déchets.

Matrice 2020 de l'Intercom de la Vire au Noireau (territoires gérés en régie donc hors territoire du SIRTOM)

### Coûts aidés\* en euro HT par tonne

Flux collectés	Votre collectivité 2020
OMR	213,3 €
RSOM hors verre	233,9 €
Verre	52,5 €
Déchets des déchèteries	89,0 €
Déchets verts en porte à porte	332,5 €
Autres flux	2 042,7 €
<b>Tous flux</b>	<b>140,5 €</b>

### Coûts aidés\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité 2020	France - Milieu rural référentiel 2018
OMR	33,7 €	46,0 €
RSOM hors verre	14,0 €	3,0 €
Verre	2,1 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	21,9 €	23,0 €
Autres flux	0,4 €	3,0 €
<b>Tous flux</b>	<b>72,2 €</b>	<b>76,0 €</b>

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

\*coûts aidés HT : ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des éco-organismes, les aides diverses.

